

**Tarif des accueils périscolaires municipaux
(lundi - Mardi- Jeudi et vendredi)
Année 2018/2019**

Le quotient familial est calculé à l'identique du QF de la Caisse d'Allocations Familiales

Les ressources : ensemble des ressources justifiées (sans les centimes) et les allocations familiales régulières et mensuelles.

Détermination des parts :

- 1 couple ou 1 personne seule : 2 parts
- 1 enfant : 1/2 part
- 1/2 part en plus à partir du 3ème enfant.

Enfants	1	2	3	4	5
Nombre parts	2 1/2	3	4	4 1/2	5

Si un enfant est handicapé, il est rajouté 1/2 part (sur présentation d'un justificatif)

Un abattement de 10 % sera pratiqué à partir du deuxième enfant et plus, sur les tarifs journée définis selon le quotient familial :

Tarifs accueil périscolaire Lundi Mardi Jeudi Vendredi						
MATIN						
	MATIN 1 (6h30/8h30)		Matin 2 (7h/8h30)		Matin 3 (7h30/8h30)	
Quotient Familial	1er Enfant	2ème enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +
0 à 800	2,28 €	2,05 €	1,71 €	1,54 €	1,14 €	1,03 €
801 à 1220	3,52 €	3,17 €	2,64 €	2,38 €	1,76 €	1,58 €
1221 à 1600	4,60 €	4,14 €	3,45 €	3,11 €	2,30 €	2,07 €
> à 1600	5,40 €	4,86 €	4,05 €	3,65 €	2,70 €	2,43 €

Tarifs accueil périscolaire Lundi Mardi Jeudi Vendredi								
SOIR								
	SOIR 1 (16h30/17h30)		SOIR 2 (16h30/18h00)		SOIR 3 (16h30/18h30)		SOIR 4 (16h30/19h)	
Quotient Familial	1er Enfant	2ème Enfant et +	1er Enfant	2ème enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +
0 à 800	1,14 €	1,03 €	1,71 €	1,54 €	2,28 €	2,05 €	2,85 €	2,57 €
801 à 1220	1,76 €	1,58 €	2,64 €	2,38 €	3,52 €	3,17 €	4,40 €	3,96 €
1221 à 1600	2,30 €	2,07 €	3,45 €	3,11 €	4,60 €	4,14 €	5,75 €	5,18 €
> à 1600	2,70 €	2,43 €	4,05 €	3,65 €	5,40 €	4,86 €	6,75 €	6,08 €

Tarif matin occasionnel : tarif maximal **5,40 €**
 Tarif A-midi occasionnel : tarif maximal **6,75 €**